

Information



Département Commercial
Unité Tarification-Ventes -Validations

2019-055 I
30 sept. 2019

Les notes commerciales sont exclusivement à usage interne. Elles ne doivent pas être remises aux clients.

Nouveau tarif Senior dès le 1^{er} novembre 2019

Île de France Mobilités crée un nouveau tarif réservé exclusivement aux clients seniors, sous certaines conditions.

Pour bénéficier de ce tarif, le client doit :

- Etre âgé de 62 ans ou plus
- Ne pas exercer d'activité professionnelle ou exercer une activité professionnelle strictement inférieure à un mi-temps

Le tarif Senior est adossé au **forfait Navigo Annuel**, mais présente des spécificités :

- Forfait exclusivement « Toutes Zones »
- Paiement par prélèvements uniquement, **sur 12 mensualités** (suppression du mois non prélevé)

Le tarif est égal à **50%** du forfait Navigo Mois, soit **37,60€** prélevés par mois, et un tarif annuel de **451,20€** (+7,60€ de frais de dossier).

Comment obtenir un forfait Navigo Annuel au tarif Senior ?

- Nouveau client => souscription en comptoir-Club et en agence commerciale uniquement, à partir du **14 octobre 2019**
⇒ pour un début de validité du forfait au 01/11
- Client déjà abonné à Navigo Annuel => demande du tarif Senior en ligne, sur navigo.fr, depuis son espace personnel, à partir de **mi-novembre 2019**
⇒ pour un début de validité du forfait au 01/12

Toutes les infos utiles et une FAQ détaillée pour vous aider, dans votre appli métier « Tout savoir sur Navigo » sur votre tablette, via cette icône →



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la plateforme SOC au 83 940 ou par mail à sem-plateforme@ratp.fr

Source : Laurence CHARTIER – CML / TVV / VRC